



48 ème Rallye Régional du Pays de Caux – Ville de Lillebonne-Vallée de Seine

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à l'obtention du Visa

Ouverture des engagements : à l'obtention du Visa.....

Clôture des engagements : 18 mars 2019.....

Parution du carnet d'itinéraire : 30 mars 2019

Les carnets d'itinéraires seront à retirer au Café Kam \$Léon rue de la République 76 170 Lillebonne (sortie parc assistance) à partir du samedi 30 mars 2019 de 9 h 00 à 17 h 00.

Vérifications des documents le : 30 mars 2019 de 9 H 00 à 12h00 et de 13h 30 à 17 H 30 Lieu : Salle Thiers Lillebonne

Vérifications des voitures le : 30 mars de 14 H 00 à 18 H 45 Lieu : rue piétonne Lillebonne

Heure de mise en place du parc de départ le : 30 mars 2019 de 14 H 15 à 19 H 00 Lieu : Mairie de Lillebonne

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 30 mars 2019 à 18 H 00 Lieu : Mairie de Lillebonne

Publication des équipages admis au départ le : 30 mars 2019 à 20 H 30 Lieu : Mairie de Lillebonne

Publication des heures et ordres de départ le : 30 mars 2019 à 20 H 30 Lieu : Mairie de Lillebonne.....

Briefing des pilotes prioritaires : écrit remis aux vérifications administratives

Départ le 31 mars 2019 à 8 h 57 Lieu : Mairie de Lillebonne:.....

Publication des résultats partiels au tableau Place Coubertin Lillebonne (podium)

Arrivée Place Coubertin Lillebonne

Vérification finale Lieu : GARAGE Mancel à Tancarville

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : 31 mars 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Lieu : Place Coubertin Lillebonne (podium)

Remise des prix le : 31 mars 2019 sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise le 30 et 31 mars 2019 en qualité d'organisateur administratif le

48 ème Rallye régional du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-vallée de Seine.

Organisateur technique Ecurie : Rallye 'n Caux .

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 14/01/2019 sous le numéro 02 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 52 en date du 14/01/2019.

Comité d'Organisation

ASA NORMANDIE et Rallye'n Caux.....

Secrétariat du Rallye, Adresse : Olivier MALLARD 65 rue Félix Faure 76 170 La Frenaye

Téléphone : 06 14 96 36 84

Fax :

Email : rallye-lillebonne@axions-sport.org

Permanence du Rallye : Mairie de Lillebonne Tel 02 32 84 40 93.....

Lieu, date, horaire : Le samedi 30 mars 2019 et le dimanche 31 mars 2019 de 8 H 00 à 20 H 00.

Organisateur technique

Nom : Olivier Mallard Président de l'écurie Rallye 'n Caux ainsi que tous les sociétaires RnC

Adresse : 65 rue Félix Faure 76 170 La Frenaye 06 14 96 36 84

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : François JARDIN, licence 1303/20414

Commissaire Sportif : Michel WICO, licence 1303/2204

Commissaire Sportif : Hubert GUYOT, Licence 1303/137484

Directeur de Course : Anouk MAWDSLEY, licence 1303/1652

Directeur de Course adjoint PC : Françoise MAWDSLEY, licence 1303/ 1653

Directeur de Course adjoint PC : Jean BELY, licence 1318/145422

Directeur de Course adjoint PC : Annick LARUE, licence 1309/ 19109

Directeur de Course adjoint Tricolore : Michel CARTERON, licence 1308/488

Directeur de Course Info Sécurité :

Juge de fais : Jean-Pierre Patin, licence 1303/4183

Médecin : Docteur Didier Prod'homme, licence 1318/230341

Médecin : Docteur Frédéric Duval, licence 1303/ 156436

Commissaire Technique Responsable : Jacques SALENNE, licence 1306/ 18219

Commissaire Technique : Christophe BOGEMANS, licence 1308/ 44924

Commissaire Technique : Sylvain CHAMPROBERT, licence 1308/18483

Commissaire technique : Francis BALLENGHIEN, licence 1303/5641

Chargée des relations avec les concurrents (CS) : Myriam MAWDSLEY, licence 1303/11115

Chargée des relations avec les concurrents (CS) : Claude CHRISTEL, licence 1303/9367

Responsable des Commissaires : Sébastien Deuil, licence 1308/113016
Responsable des classements : Arno VIANDIER, licence 1308/ 13368
Classements : Stéphan MEUBRY, licence 1303/180551
Relations Presse : Patrice FRIBOULET, licence 1303/31834
Chronométrateur: Jennifer LACHEVRE, licence 1308/194351

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) 1 par épreuve spéciale.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye 48 ème RALLYE REGIONAL du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine compte pour :

- LA COUPE DE France DES RALLYES 2019 COEF 2
- LE CHALLENGE PILOTES/COPILOTES RALLYE REGIONAUX DE LA LIGUE DE NORMANDIE 2019
- LE CHALLENGE ASA NORMANDIE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés auront l'heure de convocation pour les vérifications administratives, sur le site : www.axions-sport.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 48ème RALLYE REGIONAL du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 mars 2019.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum et 50 minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|--|---|
| ▪ avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €, | équipage totalement féminin 155€ |
| ▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € | « « « 310€ |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée : ZA Le Mesnil et rue de la République à Lillebonne

Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles, ne pas rouler sur les pelouses dans la ZA.

4.3.2.3 P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 P Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 48 ème RALLYE REGIONAL du Pays de Caux –Ville de Lillebonne-Vallée de Seine représente un parcours de 112 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3 de 5,8 kms
- ES 2-4 de 13,7 kms soit au total 34.82%

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le stationnement des attelages et voiture de course sont strictement interdit sur les parkings des zones commerciales (Monsieur Bricolage, Leader Price)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11 P Les commissaires de route porteront une combinaison orange ou blanche, à défaut un gilet orange ; les CSP auront un gilet jaune fluo.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les coupes sont cumulables : scratch et classe.

La remise des prix se déroulera le 31 mars 2019, 30 minutes après la publication des résultats définitifs.

Les palmarès seront sur le site : www.axions-sport.org 30 minutes après le délai de réclamation au PC situé à la mairie de Lillebonne.

Les prix en chèques seront envoyés, par voie postale, aux récipiendaires la semaine suivante du rallye

Classement général :

- 1^{er} 350 €
- 2^{ème} 250 €
- 3^{ème} 150 €
- 4^{ème} 100 €
- 5^{ème} 50 €
-

Classement totalement féminin

- 1^{ère} 155 € si 3 partantes, 50% si moins de 3

Classement par classe :

- 1^{er} de 1 à 5 partants 310 €
- 2^{ème} de 6 à 9 partants 150 €
- 3^{ème} de 10 à 14 partants 70 €
- 4^{ème} de 15 et + 50 €

Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- R1A et R1B
- R2B et R2C et RJ et FR2
- R3C R3T et R3D

PRIME EXCEPTIONNELLE A TOUTES LES CLASSES

Afin de stimuler l'attaque au 48^{ème} rallye régional du Pays de Caux- ville de Lillebonne

Nous avons décidé d'attribuer une prime par boucle de 2 ES à toutes les classes d'au moins 3 partants.

CES PRIMES SONT CUMULABLES AVEC LA REMISE DES PRIX HABITUELLE

Attribué au 1^{er} de la classe.

	3 à 5 partants	6 partants et +
1 ^o boucle addition des temps ES 1 et 2	15 €	30€
2 ^o boucle addition des temps ES 3 et 4	15 €	30€

Les primes sont attribuées, seulement si le concurrent figure au classement général.

Chaque commissaire recevra une indemnité pour frais de licence ainsi que le repas du dimanche midi.
2 coupes par ES seront attribuées aux commissaires, lors du pot de l'amitié au Point Stop.

GRILLE HORAIRE DIMANCHE 31 MARS 2019

SECTION 1

	SORTIE MAIRIE	place Coubertin	ENTREE ASSISTANCE	SORTIE ASSISTANCE	C H AVANT ES	ES 1	C H AVANT ES	ES 2	ENTREE PARC
	CH 0	CH 1	CH 2	CH 3	CH 4	ES 1	CH 5	ES 2	CH 6
TEMPS		0:03	0:15	0:30	0:25	0:03	0:25	0:03	0:30
TRICO	7:57	8:00	8:15	8:45	9:10	9:13	9:38	9:41	10:11
PROMO	8:22	8:25	8:40	9:10	9:35	9:38	10:03	10:06	10:36
INFO	8:27	8:30	8:45	9:15	9:40	9:43	10:08	10:11	10:41
OOO	8:32	8:35	8:50	9:20	9:45	9:48	10:13	10:16	10:46
OO	8:42	8:45	9:00	9:30	9:55	9:58	10:23	10:26	10:56
O	8:52	8:55	9:10	9:40	10:05	10:08	10:33	10:36	11:06
1^{er} CONCURRENT	8:57	9:00	9:15	9:45	10:10	10:13	10:38	10:41	11:11
dernier concurrent	11:37	11:40	11:55	12:25	12:50	12:53	13:18	13:21	13:51
DAMIER	IMMEDIATEMENT DERRIERE LE DERNIER CONCURRENT								

SECTION 2

		DEPART	ENTREE ASSISTANCE	SORTIE ASSISTANCE	C H AVANT ES	ES 3	C H AVANT ES	ES 4	ENTREE PARC
		CH 7	CH 8	CH 9	CH 10	ES 3	CH 11	ES 4	CH 12
TEMPS		1:40	0:10	0:30	0:25	0:03	0:25	0:03	0:30
TRICO		11:51	12:01	12:31	12:56	12:59	13:24	13:27	13:57
PROMO		12:16	12:26	12:56	13:21	13:24	13:49	13:52	14:22
INFO		12:21	12:31	13:01	13:26	13:29	13:54	13:57	14:27
OOO		12:26	12:36	13:06	13:31	13:34	13:59	14:02	14:32
OO		12:36	12:46	13:16	13:41	13:44	14:09	14:12	14:42
O		12:46	12:56	13:26	13:51	13:54	14:19	14:22	14:52
1^{er} CONCURRENT		12:51	13:01	13:31	13:56	13:59	14:24	14:27	14:57
dernier concurrent		15:16	15:26	15:56	16:21	16:24	16:49	16:52	17:22
DAMIER		IMMEDIATEMENT DERRIERE LE DERNIER CONCURRENT							

COUCHER DU SOLEIL 20 H 35

CADRE RÉSERVE A L'ORGANISATION

Demande d'engagement à retourner avant le **LUNDI 18 MARS 2019** (cachet de la poste faisant foi)

à **Olivier MALLARD 65, rue Félix Faure 76170 LA FRENAYE**
 Tel : **06.14.96.36.84** Mail : **rallye-lillebonne@axions-sport.org**

Joindre obligatoirement le chèque du montant des droits
 d'engagement: 310 € avec la publicité des organisateurs

à l'ordre de: **RALLYE 'n CAUX**

Numéro	Groupe	Classe	N° d'ordre	Date cachet poste	Vérfications	
					Administratives	Techniques
						Voir au verso



48^{ème} EDITION

**RALLYE RÉGIONAL
PAYS de CAUX**

**VILLE de
LILLEBONNE**

VALLEE de SEINE

**DIMANCHE 31 Mars
2019**

Organisation



ASA de NORMANDIE

	PILOTE		COPILOTE		VOITURE	
NOM					MARQUE :	
PRÉNOM						
ADRESSE					DÉNOMINATION COMMERCIALE :	
CODE POSTAL					Année :	
VILLE					Immatriculation :	
TÉLÉPHONE	/ / / /		/ / / /		Cylindrée :	
E.MAIL	@		@		Turbo : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
DATE DE NAISSANCE	/ /	département:	/ /	département:	Cylindrée corrigée :	
LIEU DE NAISSANCE					Nombre cylindres :	
N° P.CONDUIRE					N ^{br} soupapes par cylindre:	
PRÉFECTURE					N° châssis :	
DATE					N° FICHE HOMOLOGATION :	
LICENCE	Code A.S.A.	N° Licence	Code A.S.A.	N° Licence	N° PASSEPORT TECHNIQUE :	
TYPE LICENCE						
A.S.A.						
ÉCURIE						
N° TÉLÉPHONE PORTABLE dans la voiture de course: / / / /					NOUS ENGAGEONS LA VOITURE EN :	
<i>Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale et des prescriptions générales des Rallyes telles qu'elles ont été établies par la FFSA. Ne pas être sous le coup d'une suspension de licence et de permis de conduire,</i>					GROUPE	CLASSE
SIGNATURES						